

[www.education.gouv.fr/stateval](http://www.education.gouv.fr/stateval)

**286 dispositifs-relais (259 classes et 27 ateliers) ont accueilli environ 4 500 élèves en 2002-2003.**

**Plus des quatre cinquièmes sont des garçons et près de 90 % proviennent de classes d'enseignement général.**

**La majorité de ces élèves sont en difficulté sociale et scolaire : ils ont, en moyenne, un an et demi de retard.**

**Généralement, ils restent en dispositif-relais pour une durée de quatre mois. À la fin de leur séjour, 69 % rejoignent une classe de collège. En termes de rescolarisation, le bilan est donc plutôt positif.**

**On retrouve, en 2002-2003, trois types de dispositifs-relais qui se différencient par le public accueilli. Le premier (trois dispositifs sur dix) accueille un public jeune regagnant une classe de collège après un séjour court, le deuxième (deux sur dix) accueille pour des séjours longs des élèves ne retournant pas en collège mais rejoignant un autre établissement.**

**Le troisième rassemble les autres dispositifs dont les caractéristiques sont moins marquées.**

## Le suivi et le devenir des élèves accueillis en dispositifs-relais Année scolaire 2002-2003

Institués par la circulaire n° 98-120 du 12 juin 1998 (classes-relais) et la convention cadre du 2 octobre 2002 (ateliers-relais), les dispositifs-relais participent à la lutte contre l'échec scolaire et à la prévention de la marginalisation sociale. Ils accueillent des jeunes sous obligation scolaire et permettent un accueil temporaire adapté de ces collégiens. La circulaire n° 2003-085 du 16 mai 2003 précise qu'ils ont pour but de réinsérer durablement les élèves dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle, tout en les engageant dans des processus de resocialisation (voir l'encadré page suivante). Parmi les dispositifs-relais, les ateliers développent plus particulièrement des partenariats avec des associations proches de l'Éducation nationale. Les chiffres présentés sont relatifs à l'ensemble des dispositifs y compris les ateliers (dont les spécificités sont toutefois précisées).

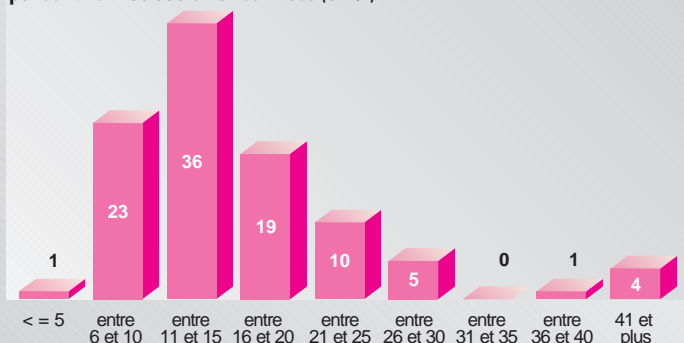
### Des dispositifs-relais en nombre croissant

Depuis leur création officielle en 1998, le nombre de dispositifs-relais ne cesse d'augmenter. En mai 1999, on en comptait une centaine. En 1999-2000, ils étaient 180, accueillant environ 2 600 élèves, en 2001-2002, 222, pour 3 200 élèves environ. Pour l'année scolaire 2002-2003, on dénombre 286 dispositifs (dont 27 ateliers) pour 4 500 élèves environ (voir l'encadré p.6)

**En moyenne, 15 élèves par dispositif accueillis dans l'année, dont 6 présents simultanément**

En moyenne, un dispositif-relais accueille environ 15 élèves dans l'année, chiffre proche de celui des années précédentes (parmi

Graphique 1 – Distribution du nombre d'élèves accueillis par classe-relais pendant l'année scolaire 2002-2003 (en %)



Lecture : 23 % des classes-relais ont accueilli au cours de l'année 2002-2003 entre six et dix élèves.

les dispositifs, les ateliers pour leur part accueillent en moyenne 17 élèves). Les effectifs sont généralement compris entre 6 et 20 élèves (*graphique 1*). En 2002-2003, 23 % des dispositifs accueillent 6 à 10 élèves (contre 30 % en 2001-2002), 36 % accueillent 11 à 15 élèves (contre 28 % en 2001-2002), et 19 % en accueillent 16 à 20 (contre 21 % en 2001-2002). Globalement, la tendance à l'augmentation des effectifs par dispositif se confirme parallèlement à la création d'une soixantaine de nouveaux dispositifs. Dans la grande majorité des dispositifs-relais, les entrées se font de manière individuelle et échelonnée. En revanche, dans les ateliers, cette tendance est moins fréquente, la majorité des élèves, voire tous, pouvant entrer à la même date dans certains cas. La moitié des entrées en dispositif (et 60 % en atelier) se font en janvier, mars ou novembre. En ce qui concerne les sorties, la moitié s'effectue en juin dans l'ensemble des dispositifs, mais 33 % seulement en atelier). Le nombre d'élèves présents simultanément en dispositif-relais en moyenne annuelle est de 5,8 contre 7,2 en atelier. Il était de 6,9 en 2001-2002, et tend donc à baisser légèrement.

### Des profils d'élèves contrastés et des séjours de durées très variables

L'âge moyen à l'entrée par établissement est de 14 ans environ et varie de 12,9 à 15,7 ans soit une amplitude de 2,8 ans seulement (en atelier, l'amplitude est encore moindre : de 12,9 à 15 ans, soit 2,1). La tendance au « vieillissement » observée en 2001-2002 par rapport à 1999-2000 a disparu, puisqu'en 2001-2002, l'âge moyen à l'entrée était de 12,3 à 17 ans (soit une amplitude de 4,7 ans).

La durée moyenne de séjour s'élève, pour l'ensemble des dispositifs, à 115 jours (plus de quatre mois en 2001-2002), mais pour les ateliers à 69 jours. Elle varie de 28 à 301 jours (de 28 à 235 en atelier).

50 % des élèves séjournent en dispositif-relais moins de trois mois (45 % en 2001-2002), mais 80 % en atelier, et 20 % de l'ensemble des élèves séjournent plus de six mois (comme en 2001-2002), mais 7 % seulement en atelier. Les ateliers-relais privilégient donc les séjours courts par rapport aux autres dispositifs. Quant au nombre des élèves qui ne font qu'un bref passage en dispositif-relais il est à la fois important et en augmentation par rapport à l'an dernier.

## Organisation des dispositifs-relais

Un dispositif-relais est rattaché à un collège et accueille des élèves provenant en général de plusieurs collèges différents, selon une répartition par zone de formation. En fonction du contexte, ce dispositif peut être implanté dans deux types de locaux. Soit il peut se trouver au sein d'un collège qui n'est pas déjà concerné par un accueil important d'élèves en difficulté : cela peut éviter un sentiment de relégation des élèves. Soit il peut être dans des locaux distincts : cette rupture temporaire favorise chez les élèves une prise de conscience du caractère inacceptable de leur comportement.

L'équipe d'encadrement est fondée sur le volontariat. Elle est souvent mixte, constituée d'enseignants et d'éducateurs et elle travaille en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé. Les enseignants bénéfi-

cient d'une expérience préalable d'enseignement devant des publics scolaires en difficulté tandis que les éducateurs possèdent une expérience professionnelle confirmée et, en outre, une connaissance suffisante des règles de vie et de travail au collège afin de mieux pouvoir travailler en collaboration avec les enseignants. C'est l'inspecteur d'académie qui donne son accord pour l'affectation d'un éducateur dans un dispositif-relais (circulaire n° 98-120 du 12 juin 1998).

La mise en oeuvre des dispositifs-relais s'appuie sur un partenariat actif entre l'Éducation nationale, la Protection judiciaire de la jeunesse, les collectivités locales (conseils généraux et communes), la délégation interministérielle à la Ville et le tissu associatif de proximité.

### Trois types de dispositifs-relais

La typologie des dispositifs-relais existant en 2002-2003 fait ressortir trois groupes.

– Le premier type, qui représente un peu plus du tiers des dispositifs, comprend des dispositifs qui accueillent des élèves relativement jeunes et qui réintègrent généralement un collège à l'issue d'un court séjour en dispositif-relais. Il peut s'agir d'éléments perturbateurs qui peuvent être rapidement réintégrés dans leur établissement ou un établissement similaire.

– Le deuxième type (environ un cinquième des dispositifs-relais) correspond à des dispositifs qui accueillent des jeunes pour des séjours en dispositif-relais dont la durée est plus longue que la moyenne. Ils rejoignent à leur sortie un autre établissement que le collège.

– Le troisième type rassemble les autres dispositifs, dont les caractéristiques sont moins marquées.

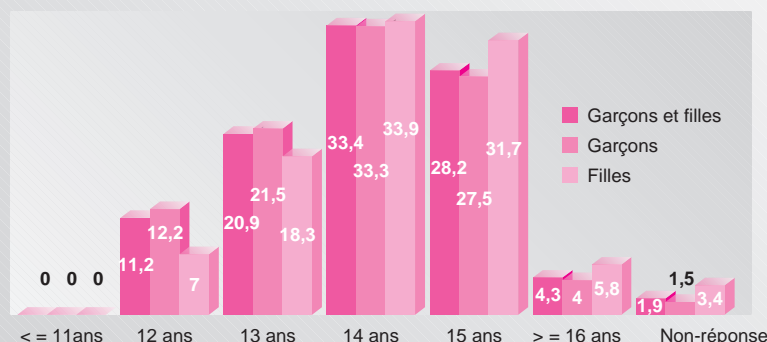
### Les élèves des dispositifs-relais : des collégiens en difficulté scolaire et sociale

#### Des élèves généralement âgés de 14 à 15 ans...

Comme les années précédentes, les dispositifs-relais accueillent massivement des garçons (81 % ; 83 % en atelier). La majorité des élèves qui entrent dans des dispositifs-relais sont des adolescents de 13 à 16 ans.

En 2002-2003, la moyenne d'âge des élèves qui entrent dans les dispositifs-relais est d'environ 14 ans et 5 mois (un peu moins dans les ateliers), ce qui semble comparable avec les données de 2001-2002. Un tiers des élèves ont moins de 14 ans, un tiers ont entre 14 et 15 ans, et un tiers plus de 15 ans. Par rapport à l'an dernier, pour une moyenne

Graphique 2 – Répartition des élèves suivant leur âge révolu au 31 décembre 2002 (en %)



Lecture : 20,9 % des garçons et filles présents au cours de l'année scolaire 2002-2003 avaient 13 ans révolus au 31 décembre 2002. 31,7 % des filles et 27,5 % des garçons qui sont en dispositif-relais ont 15 ans.

générale équivalente, la répartition est différente : les élèves jeunes sont plus âgés et les élèves âgés plus jeunes.

Les garçons ont une moyenne d'âge légèrement inférieure à celle des filles (14 ans et 4 mois et demi contre 14 ans et 7 mois et demi), chiffres très proches de ceux de 2001-2002, avec une très légère diminution de l'écart entre garçons et filles. Dans les ateliers (2002-2003), les garçons ont en moyenne 14 ans et les filles 14 ans et 3 mois. Les filles entrent donc plus tardivement dans des dispositifs-relais que les garçons (*graphique 2*), comme c'était déjà le cas auparavant. L'âge d'entrée en dispositif-relais diffère également suivant la situation scolaire. Les élèves déscolarisés et à un moindre degré les absentéistes sont plus âgés que ceux qui sont scolarisés. Dans les ateliers, les élèves qui étaient déscolarisés ont un an d'écart en moyenne avec les autres (15 ans au lieu de 14).

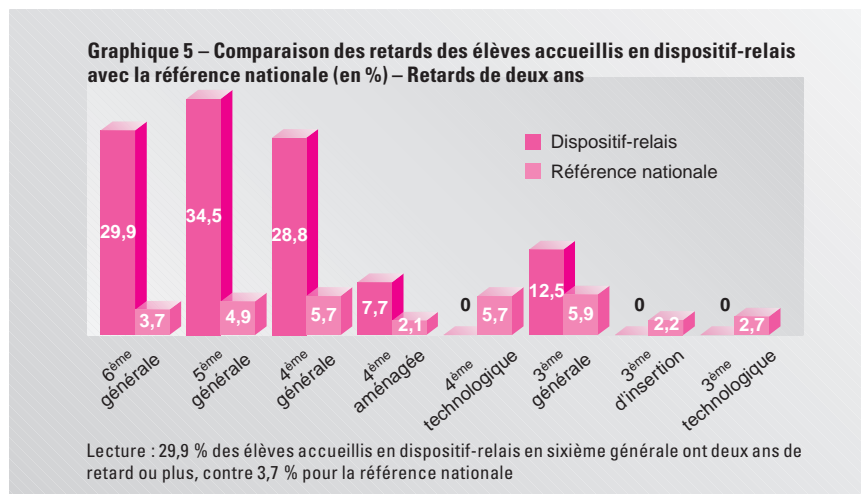
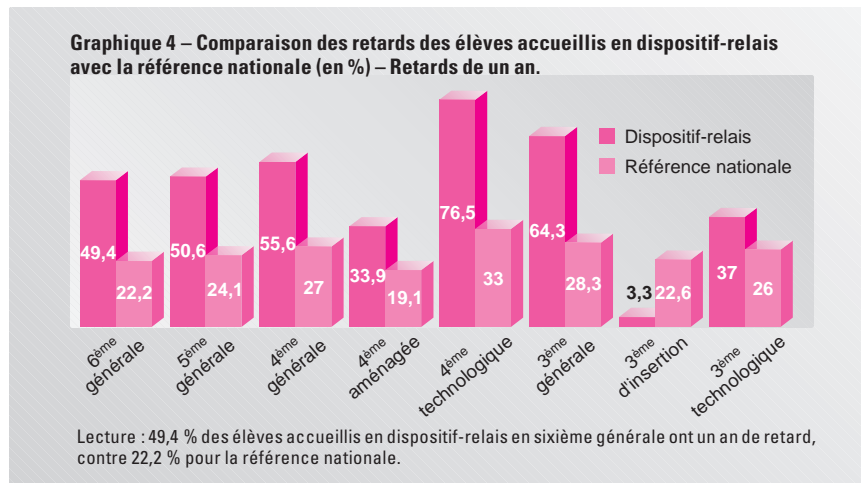
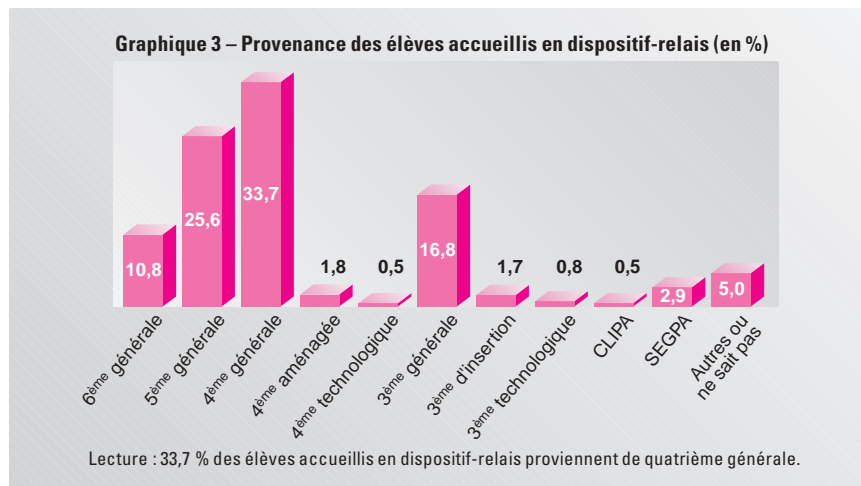
### ... principalement issus de cinquième et quatrième générale

Les élèves, filles et garçons, proviennent principalement du cursus général, c'est-à-dire des classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième générales (87 % de l'ensemble des élèves de dispositifs-relais, 85 % l'an dernier), notamment dans les ateliers (91 % dans leur cas). La cinquième et la quatrième sont particulièrement représentées (59 % du total) ; on constate toutefois une légère tendance à la baisse de la proportion d'élèves issus de cinquième et de quatrième par rapport à 2001-2002, au profit des troisièmes (*graphique 3*).

On observe, comme les années précédentes, qu'un très petit pourcentage d'élèves provient de classes spécifiques : quatrièmes technologique et à dispositif aménagé (2 % contre 4 % en 2001-2002) et troisièmes technologique et d'insertion (3 %, comme l'an dernier). 3 % des élèves seulement sont issus de l'enseignement spécialisé (SEGPA ; 2 % en 2001-2002) et la part des élèves provenant de CAP et BEP reste négligeable (inférieure à 1 %, comme en 2001-2002). Par ailleurs, comme on l'a vu, les ateliers ont un pourcentage d'élèves provenant de classes spécifiques encore plus faible que la moyenne.

### Des retards scolaires importants

Les retards des élèves accueillis en dispositifs-relais sont beaucoup plus élevés que



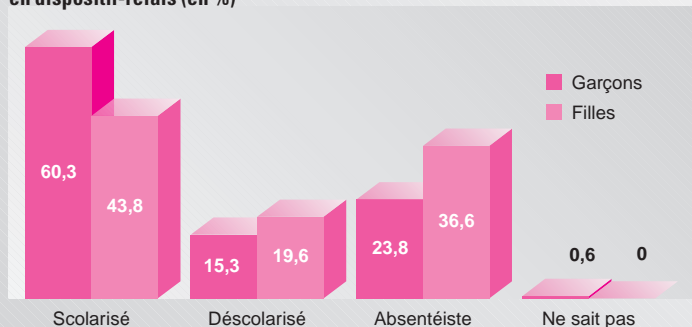
ceux de leurs camarades (référence nationale). Ils sont en moyenne d'un peu plus de un an et demi (un an et demi en atelier). En effet, les élèves accueillis en dispositifs-relais sont majoritairement en retard (*graphiques 4 et 5*). Les retards sont particulièrement nombreux en cinquième et quatrième générale (85 % et 84 % des élèves). Les élèves accueillis en dispositifs-relais sont donc beaucoup plus en retard scolaire que le reste de la population scolarisée aux mêmes niveaux d'enseignement. En atelier, les retards globaux sont comparables à ceux observés dans les autres dispositifs, mais la répartition est différente : les

retards de un an seulement y sont proportionnellement plus nombreux et, en troisième, les retards sont même moindres pour les élèves reçus en atelier. Le retard est légèrement différent suivant le sexe : les filles sont moins souvent en retard que les garçons, mais elles ont en moyenne des durées de retard plus élevées. Ce double phénomène est renforcé en atelier.

### Une majorité d'élèves entrant en dispositifs sont scolarisés

Les élèves qui entrent en dispositif-relais étaient pour la plupart d'entre eux régulièrement

**Graphique 6 – La situation scolaire des élèves avant d’entrer en dispositif-relais (en %)**



Lecture : 60,3 % de garçons et 43,8 % de filles sont scolarisés avant d’entrer en dispositif-relais.

scolarisés. C’est le cas de 57 % d’entre eux (60 % en 2001-2002, soit une légère diminution) contre 16 % de déscolarisés (16 % également en 2001-2002) et 26 % d’absentéistes (23 % en 2001-2002). La proportion d’élèves scolarisés décroît toutefois avec l’âge. Dans les ateliers-relais, la proportion d’élèves scolarisés est particulièrement forte : 74 %, alors que 8 % seulement sont déscolarisés et 18 % absentéistes.

Par ailleurs, comme en 2001-2002, la proportion d’élèves qui suivaient régulièrement une scolarité avant d’entrer en dispositif-relais est plus forte chez les garçons (60 % en 2002-2003 contre 63 % l’an dernier) que chez les filles (44 % contre 42 % l’an dernier ; l’écart entre garçons et filles a donc légèrement diminué). Les filles sont plus nombreuses à avoir été déscolarisées (20 % contre 15 % pour les garçons) ou absentéistes (37 % contre 24 % pour les garçons).

### 43 % des élèves font l’objet d’une mesure éducative

Les élèves accueillis en dispositif-relais, hormis leurs difficultés scolaires, sont très souvent en difficulté sociale. Ainsi, 43 % des élèves accueillis en dispositif-relais sont sous mesure éducative (ils étaient 50 % en 2001-2002, soit une baisse significative en 2002-2003). Ils font surtout l’objet d’une mesure judiciaire civile (17 % contre 23 % en 2001-2002) ou administrative (15 % contre 17 % en 2001-2002). Enfin, pour 5 % d’entre eux, il s’agit d’une mesure civile et pénale (3 % en 2001-2002) et pour 5 % également, d’une mesure uniquement pénale (7 % en 2001-2002). La baisse de la fréquentation scolaire et les mesures éducatives dont certains jeunes ont fait l’objet sont fortement liées : ces mesures sont particulièrement nombreuses parmi les élèves déscolarisés ou, à un moindre degré, absentéistes.

L’existence de mesures éducatives est également liée à l’âge des élèves, sans qu’il y ait une progression linéaire : les élèves les plus concernés par ces mesures sont principalement les 13 à 15 ans. De plus, la fréquence des mesures éducatives augmente avec le retard scolaire.

### Des durées de séjours variables suivant les caractéristiques des élèves

La durée de séjour en dispositif-relais n’est pas différente qu’il s’agisse d’un garçon ou d’une fille. En revanche, si l’on considère la durée de séjour en fonction de la situation scolaire de l’élève au moment de l’entrée dans le dispositif, on remarque que la durée est sensiblement plus longue pour un élève déscolarisé que pour un élève scolarisé (les absentéistes occupant une position intermédiaire). Un élève sorti du système scolaire a sans doute besoin de plus de temps pour retrouver le sens des règles de base.

Les durées sont fortement liées à l’orientation à la sortie de dispositif-relais. Les jeunes retournant dans leur collège d’origine passent moins de temps que la moyenne en dispositif-relais. Au contraire, ceux qui sont

réorientés en lycée professionnel ou CFA passent un à deux mois de plus dans ces dispositifs.

### Des retours très fréquents dans le système de formation « ordinaire »

À la sortie du dispositif-relais, on observe des orientations diverses pour les élèves. Le taux d’orientation en collège à la sortie du dispositif-relais est toutefois très majoritaire avec 69 % (contre 56 % en 2001-2002) : 61 % des élèves retrouvent leur collège d’origine (42 % en 2001-2002) et 8 % rejoignent un nouveau collège (14 % en 2001-2002). À l’issue de l’atelier-relais, les élèves reviennent encore plus fréquemment en collège : 84 % (et 78 % dans le collège d’origine). Les élèves pour lesquels n’a pas été trouvée de solution sont environ 2 % en moyenne et 1 % à la sortie des ateliers-relais, tandis que ceux pour lesquels une solution autre que le collège a été trouvée sont environ 13 % en moyenne (sans compter 15 % de non-réponses) et 7 % en atelier.

Les orientations à la sortie varient fortement en fonction de l’âge. Comme l’an dernier, plus les élèves sont jeunes, plus l’orientation vers le collège est importante (tant dans les classes que dans les ateliers-relais). Compte tenu de l’obligation scolaire et des possibilités d’orientation locales, on distingue approximativement trois grands groupes d’orientation selon l’âge. Les élèves ayant moins de 15 ans retournent le plus souvent au collège (taux variant de 73 % à 14 ans jusqu’à 84 % à 12 ans). 58 % des jeunes de 15 ans retournent en collège tandis que 12 % rejoignent un CFA, un dispositif d’insertion ou un centre de formation de la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse). Les élèves ayant 16 ans et plus sont proportionnellement moins nombreux (46 %) à retourner

**Graphique 7 – Les orientations des élèves à leur sortie de dispositif-relais (en %)**



Lecture : 61 % des élèves ayant été accueillis en dispositif-relais retournent dans leur collège d’origine.

en collège, et 16 % rejoignent un CFA, un dispositif d'insertion ou un centre de formation de la PJJ.

Les élèves des dispositifs-relais, souvent en difficulté scolaire (retard de un an et demi en moyenne) et qui proviennent majoritairement du cursus général traditionnel, ne sont généralement pas affectés vers des classes spécialisées ou vers l'apprentissage d'un métier. Il est jugé préférable sans doute d'attendre la rentrée scolaire prochaine pour une ré-affectation car un élève réorienté au milieu de l'année scolaire perdrait à nouveau ses repères et serait un peu plus désorienté.

### L'émergence de quatre grands profils d'élèves

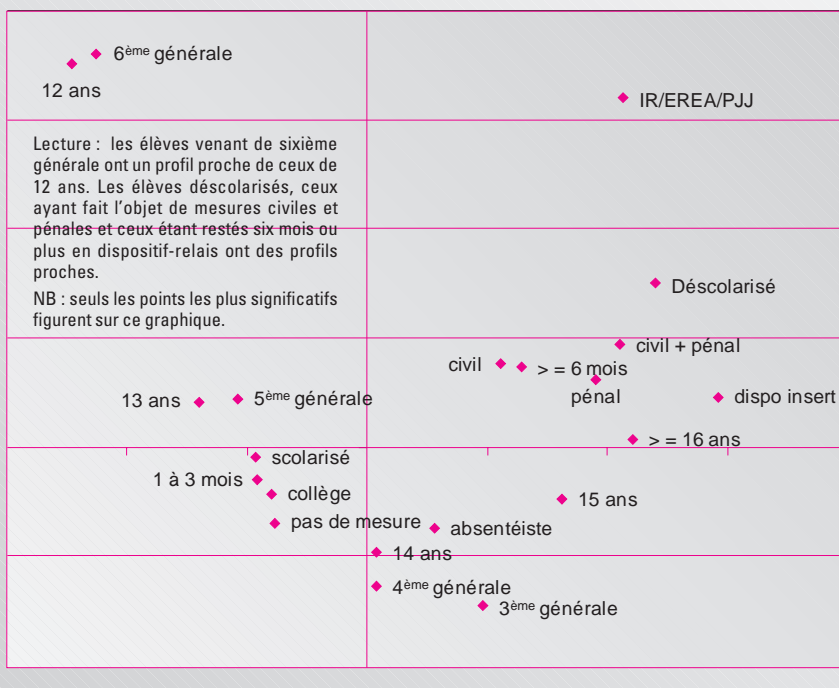
Quatre grandes catégories d'élèves semblent se dégager (*graphique 8*):

- les élèves les plus jeunes (moins de 13 ans), provenant fréquemment de sixième générale ;
  - des élèves qui séjournent dans les dispositifs-relais peu longtemps (moins de trois mois), sont scolarisés au niveau de cinquième et ne font pas l'objet de mesure judiciaire. Ils retournent en collège à la fin de leur séjour. Ce profil est proche du profil moyen des élèves de 13 ans ;
  - des élèves se trouvant en troisième et quatrième générale, souvent absentéistes. Ce profil est proche du profil moyen des élèves de 14-15 ans ;
  - des élèves qui restent dans les dispositifs-relais relativement longtemps (plus de six mois). Plus fréquemment déscolarisés au départ, ils font l'objet de mesures judiciaires civiles ou pénales. Ils sont réorientés à leur sortie vers les voies autres que le collège (par exemple : institut de rééducation, EREA, PJJ). Ce profil est proche du profil moyen des élèves de plus de 16 ans.
- Ces quatre groupes d'élèves correspondent très largement à des groupes d'âge.

### Que deviennent les élèves ?

Il est possible d'apporter quelques éléments de réponses en terme de rescolarisation à la

**Graphique 8 – Les profils des élèves qui ont été accueillis en dispositif-relais**



fin du premier trimestre de l'année scolaire suivante, soit six mois après la sortie de dispositif-relais. Les résultats suivants portent sur les élèves sortis au cours de l'année 2002-2003 et pour lesquels les dispositifs-relais ont répondu à la question concernant la situation de ces élèves au mois de décembre 2003.

En décembre, 46 % des élèves se trouvent en collège (45 % en 2001-2002). La majorité de ceux-ci sont entrés en classe supérieure. Parmi les sixièmes, 56 % sont entrés en cinquième (33 % en 2001-2002), tandis que 43 % des cinquièmes sont passés en quatrième générale (27 % en 2001-2002). Pour les élèves de quatrième générale accueillis en dispositif-relais, les orientations sont plus variées : 25 % passent en troisième générale (16 % en 2001-2002), 14 % en troisième d'insertion (6 % en 2001-2002), 4 % en CPA/CLIPA (5 % en 2001-2002) et 3 % en troisième technologique (4 % en 2001-2002). Enfin, la situation des troisièmes générales n'est pas connue (74 % de non réponses).

Pour ceux qui ne sont pas au collège en décembre, toutes les voies d'affectation possibles ont été empruntées : centre de formation d'apprentis (CFA), institut de ré-

éducation (IR), établissement régional d'enseignement adapté (EREA), dispositif d'insertion, vie active et lycée professionnel (pour les élèves de troisième).

En revanche, en ce qui concerne la rescolarisation, les poursuites d'études dans un système de formation ordinaire, en particulier les retours au collège, sont relativement satisfaisantes, et équivalentes à celles des années précédentes. En décembre 2003, les résultats obtenus en termes d'insertion dans un parcours de formation générale, professionnelle ou technologique restent donc encourageants.

**Patricia Poncet et François Alluin,**  
DEP C3

### Pour en savoir plus

« Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classe-relais – Année scolaire 1999-2000 », *Note d'Information* 03.07, février 2003.

« Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classe-relais : Année scolaire 2001-2002 », *Note Évaluation* 03.02, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, novembre 2003.

## Enquête sur le suivi et le devenir des élèves accueillis en dispositif-relais en 2002-2003

À la demande de la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) et de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) a pris en charge le traitement d'une enquête exhaustive. Celle-ci fait suite à plusieurs enquêtes portant sur les années scolaires précédentes, et bâties sur les mêmes critères. Les résultats de l'enquête 2002-2003 sont donc comparables à ceux des années précédentes sur ces différents critères.

Les données recueillies sont des données individuelles portant sur chacun des jeunes présents dans le dispositif au cours de l'année 2002-2003. Contrairement aux années précédentes, où elles faisaient l'objet de deux envois de questionnaire (concernant juin et décembre), elles proviennent cette année d'une enquête en ligne permettant de connaître :

le nombre d'élèves, leur âge, leur sexe, leur classe d'origine, leur situation scolaire (scolarisé, déscolarisé, absentéiste), leurs dates d'entrée et de sortie, la mesure éducative dont ils font l'objet (mesure administrative, judiciaire civile et/ou pénale, pas de mesure), leur orientation à la sortie du dispositif-relais (type d'établissement et classe), enfin leur situation en fin d'année civile (type d'établissement et classe).

Sur les 286 dispositifs-relais qui ont fonctionné au cours de l'année 2002-2003 (soit 4 500 élèves environ si l'on retient la moyenne de 15 élèves par dispositif, obtenue au cours de l'enquête), 204 ont répondu à l'enquête (71 %), dont 19 ateliers sur 27, concernant au total 3 557 élèves, dont 331 en atelier.